

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

En préambule, le groupe socialiste rappelle qu'il soutient le principe de la fusion entre les communes d'Auvernier, Bôle et Colombier. Il souhaite bien entendu que le processus soit mené avec diligence et que les communes concernées se dotent des moyens adéquats pour y parvenir. Aussi, le rapport qui nous est soumis relève d'une grande importance. Cependant, à nos yeux, ce rapport n'est pas satisfaisant sur certains points.

Nous admettons bien volontiers que les aspects techniques et logistiques du processus à engager ne nous sont pas familiers. Néanmoins, nous sommes surpris, malgré l'importance du crédit demandé, par le petit nombre d'heures de travail spécifiées dans l'offre du mandat d'accompagnement. Il nous apparaît qu'une tâche énorme sera demandée aux différents groupes de travail qui devront élaborer et rédiger les documents dans la phase de réalisation du processus. Sur qui s'appuiera-t-on pour exécuter ces tâches ? Le rapport ne fournit pas de réponse. Un montant de Frs 10'000.- est prévu à cet effet, mais suffira-t-il pour subvenir à une rétribution minimale des personnes qui s'attèleront à ces travaux. Il nous paraît dangereux de compter essentiellement sur des forces de travail de type milicienne.

Notons que dans son offre, le mandataire BDO mentionne de nombreuses références à l'appui de ses compétences dans le domaine de la fusion de communes. Le Conseil communal s'est-il approché de communes citées en référence pour savoir si les montants initiaux proposés ont été respectés ou s'il a fallu avoir recours à des crédits complémentaires ?

Nous avons entendu que la commission financière avait émis quelques craintes à ce sujet. Nous formulons également des réserves, et précisons qu'il serait très dommageable au projet de démarrer avec une enveloppe financière sous-évaluée. En effet, une demande de rallonge du crédit donnerait aux opposants à la fusion un argument facile pour discréditer le projet.

Un autre aspect du rapport a retenu notre attention. Il s'agit de l'absence de l'implication de conseillers généraux dans la conduite du projet. L'organigramme proposé par BDO ignore totalement les

législatifs, contrairement à l'organigramme du projet BBC, où ils figurent au sommet de la pyramide, à égalité avec les exécutifs. De plus, à la page 3 du rapport, sous la rubrique « *La suite du projet* », il n'est pas prévu de modifier la composition de l'actuel Comité de pilotage (formé exclusivement de conseillers communaux).

On peut craindre, sur la base de ces éléments, que les législatifs ne seront impliqués qu'une fois les rapports finaux rédigés.

Nous demandons donc formellement d'inclure des conseillers généraux dans le Comité de pilotage, ceci dès la phase II, intitulée *Organisation du projet*.

A notre connaissance, des conseillers généraux sont associés au groupe de conduite de la fusion BBC et cela fonctionne très bien.

Ajoutons qu'il serait mal venu de ne confier des mandats aux conseillers généraux uniquement dans le cadre des groupes de travail, soit dans le cadre de tâches besogneuses et ingrates et de laisser aux seuls conseillers communaux les tâches de décision. Il y a tout lieu de craindre qu'une telle stratégie pourrait engendrer des réactions émotives au moment où un rapport final, émanant des seuls exécutifs, arrive devant les législatifs. On le sait, un geste de mauvaise humeur peut surgir d'un rien.

En conclusion, le parti socialiste acceptera le rapport, mais auparavant, il attend des réponses claires aux questions que nous soulevons. Il prie le Conseil communal de prendre note que nous émettons des réserves concernant l'enveloppe financière du rapport.